UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

REGIME DES ETUDES ET CONTROLE DES CONNAISSANCES

DIPLOME : Diplôme d'Université Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE)
Année universitaire 2012 / 2013.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

- Vu le code de l'éducation, titre 1, chapitre 3, article L.613.2,
- Vu le décret 85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- Vu le décret du 24 avril 2002 pris pour l'application du 1° alinéa de l'article L613-3 et de l'article L613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieurs,
- Vu le décret 2005-1617 du 21-12-2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu la décision du CA du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élu étudiant,
- Vu l'avis du CEVU du 30 novembre 2011
- Vu la décision du CA du 12 décembre 2011

ARRETE

I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 Le D.U. « Diplôme de juriste conseil d'entreprise » (D.J.C.E.) a pour vocation de conférer une formation pratique complémentaire en droit des affaires. Sont admis à s'inscrire au Diplôme D.U. « Diplôme de juriste conseil d'entreprise » (D.J.C.E.), les étudiants inscrits en Master 2 du Domaine : Droit, Economie, Gestion, mention : Droit de l'Entreprise ; spécialité : Droit des Affaires ; parcours Juristes d'Affaires.

TITRE II - ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 2 Les enseignements *du DU Juriste Conseil d'entreprise (DJCE) sont récapitulés en annexe.*

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

TITRE III - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 3

L'examen se déroule selon les modalités suivantes :

U.E 1 :

Contrôle continu noté sur 20

U.E 2 :

Report de la note obtenue dans l'unité 2 du Master 2 du Domaine : Droit, Economie, Gestion, mention : Droit de l'Entreprise ; spécialité : Droit des Affaires ; parcours Juristes d'Affaires, note sur 20

U.E 3 :

Deux épreuves écrites d'une durée de deux heures notées sur 20

U.E 4 :

Soutenance du rapport de stage notée sur 20

U.E 5 :

Report de la note obtenue au certificat de spécialité FNDE - Montpellier (**F**édération **N**ationale pour le **D**roit de l'**E**ntreprise) note sur 30

Toute absence injustifiée à l'examen est sanctionnée par la note 0.

ARTICLE 4 Bonifications

L'ensemble des bonifications dont bénéficie l'étudiant est plafonné dans la limite de 3,33% du total des points de chacun des 2 semestres. La bonification est valable au titre de l'année universitaire en cours.

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 5

Pour être déclaré admis, l'étudiant doit obtenir une moyenne générale au moins égale à 10/20 sur l'ensemble de l'année.

Chacune des unités est validée individuellement, dès lors que le candidat y obtient la moyenne.
Les unités sont validées par compensation dans chaque semestre si le candidat obtient à leur ensemble, la moyenne générale.

L'examen du DU Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE) comporte une seule session.

Il est conféré avec l'une des mentions suivantes :

- Passable : note moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 12 sur 20
- Assez bien : note moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14 sur 20
- Bien : note moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16 sur 20
- Très bien : note moyenne au moins égale à 16 sur 20

ARTICLE 6 Toute modification au présent arrêté doit faire l'objet d'une demande déposée au plus tard six mois avant la date d'effet de la modification.

ARTICLE 7 La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 19/02/2013

Pour le Président de l'Université
Le Vice-Président délégué

Corinne MASCALA

Bruno SIRE
Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole

PJ :annexe

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

DIPLÔME d'Université Juriste Conseil d'Entreprise DJCE 2012-2013
REGIME DES ETUDES
ET CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Semestre 1 Unités	Enseignement	statut (1)	Heures CM	Modalités d'évaluation(2)	Coeff ou pt	Total coef ou pts UE
UE 1	Comptabilité	obligatoire	30	contrôle continu	20	20
UE 2	Report de la note obtenue dans UE2 du Master 2 Juriste d'Affaires	obligatoire	36		20	20
	Activité sportive: bonification (3)					
TOTAL			66			40

Semestre 2 Unités	Enseignement	statut (1)	Heures CM	Modalités d'évaluation(2)	Coeff ou pt	Total coef ou pts UE
UE 3	Propriété Intellectuelle	obligatoire	30	écrit (2h)	20	40
	Commerce Internationnal	obligatoire	30	écrit (2h)	20	
UE 4	Soutenance du raport de stage	obligatoire		Oral	20	20
UE 5	Report de la note obtenue au certificat de spécialité FNDE Montpellier	obligatoire		Oral	30	30
	Activité sportive : bonification (3)					
TOTAL			60			90

(1) obligatoire-optionnel-facultatif

(2) écrit(durée épreuve)-oral-projet-autre

(3) éventuellement